

Envoyé en préfecture le 06/06/2019

Reçu en préfecture le 06/06/2019

Affiché le

- 7 JUIN 2019

ID : 029-212902936-20190528-DE28053-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE  
DE  
TREGUNC

TARIF POUR LA  
MISE EN LOCATION  
DE TERRES ET D'UN  
HANGAR AGRICOLES

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte  
transmis au représentant de l'Etat et  
informe qu'il peut faire l'objet d'un  
recours pour excès de pouvoir devant  
le Tribunal Administratif de Rennes  
dans un délai de deux mois

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mai à dix-neuf heures, le  
Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en  
séance publique sous la présidence de

**Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine  
– Valérie VOISIN - TANGUY Michel – RIVIERE Marie-Pierre -  
DERVOUOT Dominique - FLOCH ROUDAUT Rachel – LAURENT  
Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – LE MAREC Vincent  
– BORDENAVE Bruno - JOULAIN Anita – DADEN Paul -  
JAFFREZIC Christiane – Jean-Paul NVEZ - SALAUN Fanny –  
GUYON Yoann - HEMON Morgane - DENIEL Baptiste – Brigitte  
BANDZWOLEK - SINQUIN DANIELOU Gisèle – LE GUILLOU  
Marthe – ALITURKI Stéphanie.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Yannick SELLIN à Dominique DERVOUOT
- Karine GALBRUN à Luc LAURENT
- Philippe NIMIS à Christiane JAFFREZIC
- Sylvie VERGOS à Sonia DOUX-BETHUIS
- Marcelle JAFFREZIC à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 21 mai 2019

Bruno BORDENAVE est nommé secrétaire de séance

Madame SCAER JANNEZ, Adjointe au Maire, indique que la commune est  
propriétaire d'une ferme comprenant plusieurs bâtiments dont 1 hangar et des  
terres agricoles situés à Kéradroc'h sur la commune de TREGUNC, cadastrés YH  
240 et YH 5. Les terres agricoles d'une surface de 18 hectares, 37 ares et 75  
centiares et le hangar sont loués à un agriculteur depuis plusieurs années dans  
le cadre d'un bail rural dont la durée est de 9 ans, renouvelable par tacite  
reconduction. Il est proposé d'établir le tarif de location de ces terres (18  
hectares, 37 ares et 75 centiares) et du hangar agricole au prix de 2 240 € par  
an. Il est proposé d'appliquer ce tarif de façon rétroactive pour les années 2017  
et 2018 à compter de la date de signature de l'acte de donation au profit de la  
commune (13 février 2017). Le loyer est payable en une fois à la date du 31  
octobre de chaque année.

**Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;**

**Considérant l'avis favorable de la commission des finances, du  
développement économique et du personnel lors de sa réunion du 14 mai  
2019 ;**

**Ayant entendu le rapporteur ;**

**Après en avoir délibéré ;**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tarif pour la location des  
terres et d'un hangar agricoles à Keradroc'h, ainsi que la rétroactivité du loyer  
pour les années 2017 et 2018 et autorise le Maire à signer tout document se  
rapportant à cette décision.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Tregunc, le 31 mai 2019

LE MAIRE

Olivier BELLEC

